

## **AGENCE NATIONALE POUR LES CHÈQUES-VACANCES**

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1982, commercialise le Chèque-Vacances, et, grâce aux excédents réalisés, contribue au départ en vacances de publics défavorisés et à la rénovation d'équipements touristiques à vocation sociale.

En 2005, l'ANCV a émis 984 millions d'euros de Chèques-Vacances (914 millions en 2004, soit une progression de 7,6%) dont ont bénéficié près de 7 millions de personnes. L'Agence a attribué 8,44 millions d'euros de subventions pour des rénovations, modernisations et créations d'équipements touristiques à caractère social, des actions pilotes innovantes et la remise en état d'équipements de tourisme situés dans des zones déclarées sinistrées. L'Agence a également attribué 4,68 millions d'euros de « Bourses-Vacances » pour financer le premier départ en vacances de 45 000 personnes défavorisées.

### **PERSPECTIVES**

Deux points forts ont marqué l'année.

#### La mise en place de la LOLF

L'ANCV a délibérément choisi de s'inscrire dans le cadre de la Loi Organique relative aux Lois de Finances « LOLF » du 1er août 2001. La LOLF prévoit que les budgets publics sont chaque année établis sur la base d'objectifs à atteindre.

L'ANCV passe donc d'une logique de moyens à une logique de résultats et de responsabilités, ce qui constitue un changement culturel radical. La direction générale a fixé pour 2006 ses trois principaux objectifs, c'est-à-dire :

- ⇒ maximiser le chiffre d'affaires et améliorer la rentabilité (1 034 M€ prévus en 2006),
- ⇒ poursuivre et valoriser la mise en œuvre des deux volets de l'action sociale (aide à la personne et aide à la pierre),
- ⇒ s'engager dans une démarche qualité orientée « clients ».

#### Le lancement d'une démarche de qualité avec la certification de l'établissement à la norme ISO 9001

A l'issue d'un diagnostic préalable lancé en octobre 2005, la direction générale a pris la décision de s'inscrire dans une démarche qualité dont la certification ISO 9001 constituera une étape essentielle et traduira la reconnaissance des efforts réalisés et des progrès accomplis.

Une première étape de certification en avril 2007 permettra d'obtenir<sup>1</sup> la certification sur périmètre partiel. La certification sur périmètre complet a été programmée à horizon juin 2008.